



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourgoin-Jallieu, le 29 septembre 2020

LE DÉPARTEMENT CRÉE UNE BONIFICATION SPÉCIALE CRISE POUR LES SALARIÉS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Le Département a décidé de pérenniser la « prime Covid » de l'Etat en créant une Mission d'intérêt général (MIG) spéciale « crise » qui permettra aux salariés de recevoir en temps de crise sanitaire ou climatique une bonification salariale de 3 euros bruts par heure travaillée. Votée en Commission permanente le 25 septembre dernier, cette aide sera rétroactive à compter du 1^{er} octobre 2020 afin de gratifier les salariés qui ont travaillé pendant le confinement et se maintiendra à l'avenir.

Une gratification pérenne

A la suite de la proposition du Gouvernement de verser une prime Covid de 1000 euros au *prorata temporis*, avec un financement partagé entre l'Etat et les Départements, pour remercier les salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) présents sur le terrain pendant la période du confinement, le Département a décidé de pérenniser ce soutien financier dans le temps.

La Commission permanente du 25 septembre a ainsi voté la mise en place d'une bonification salariale dite Mission d'intérêt général (MIG) en cas de crise sanitaire (comme le confinement) ou de crise climatique (canicule ou grand froid) à hauteur de 3 € bruts de l'heure travaillée. Afin d'éviter tout impact négatif sur les charges des SAAD, ces 3€ seront bruts, et incluront les charges salariales et patronales.

Cette MIG sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2020 et versée aux travailleurs des 124 SAAD de l'Isère, au prorata de leurs heures travaillées durant le confinement. Par exemple, cette bonification permettra à une personne qui aura réalisé un équivalent temps plein durant cette période de recevoir 1000 euros de plus.

Le coût de cette MIG appliquée au confinement représente environ 760 000 euros par mois pendant la période de la crise sanitaire.

Pour rappel, les SAAD assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Elles travaillent auprès des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'aide-ménagère.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile qui ont continué leurs missions souvent complexes pendant le confinement ont été essentiels à la vie de la société. En Isère, leurs services sont nécessaires à 19 000 personnes en perte d'autonomie. Leur travail difficile. C'est pour les

remercier que nous avons décidé d'éviter le coup de pub avec une prime donnée une seule fois. Le Département est aux côtés des SAAD dans les périodes de crise, et aux côtés de leurs salariés. C'est pourquoi nous avons préféré cette Mission d'intérêt général spéciale crise, pérenne, qui en temps de crise sanitaire ou climatique (grand froid, canicule...) reconnaît l'effort des travailleurs qui continuent à rendre des services aux plus fragiles.

La situation sanitaire actuelle en Isère est grave. Nous avons donc décidé d'aller plus vite et de mettre en place dès à présent cette MIG », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Un soutien continu

La préoccupation du Département pour les SAAD n'a évidemment pas attendu les annonces gouvernementales, ni même la crise sanitaire.

Depuis la réforme des SAAD en 2018, le Département de l'Isère a mis en place un tarif unique de prise en charge fixé à 21,44 euros par heure d'intervention. Cela fait de l'Isère l'un des Départements de France qui prend le mieux en charge les heures d'intervention au domicile des usagers. A noter que dans les autres départements de la Région, le tarif de prise en charge est fixé en moyenne autour de 18 euros.

Dès cette réforme, le Département a également innové en créant des Missions d'intérêt général, jusqu'ici inexistantes en France, afin de bonifier le salaire des personnels des SAAD lorsqu'ils travaillent les week-ends, les jours fériés, lorsqu'ils se rendent dans des zones isolées, lorsqu'ils accompagnent des personnes en forte perte d'autonomie... Des MIG qui s'additionnent les unes aux autres pour bonifier le salaire de ces personnels. Cette initiative a été reprise par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour être étendue aux autres Départements.

Dès le début du confinement, le Département s'est mobilisé pour que les personnels des SAAD puissent poursuivre leur activité dans le respect des nouvelles mesures sanitaires prises par le Gouvernement. En coordination avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture, le Département a distribué :

- 1 320 000 masques chirurgicaux et FFP2
- 2 000 litres de solution hydroalcoolique

Lors de la commission permanente d'avril, le Département a décidé de maintenir de mars à juillet le financement des SAAD à 100% de leur activité, pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle. Car pendant la période de confinement, les personnels des SAAD ont vu certaines prestations non indispensables être suspendues par précaution, annulées par les usagers en situation de fragilité ou non assurées par manque de personnel.

Les SAAD recrutent



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La période estivale a été particulièrement difficile et la crise sanitaire n'a fait qu'accroître les besoins en personnel. Les SAAD cherchent de nouveaux salariés avec tout type de profil : des personnes avec ou sans expérience, avec ou sans diplôme, étudiants ou demandeurs d'emploi, pour faire des remplacements sur une courte durée ou compléter les effectifs...

Pour les accompagner, le Département vient de créer une plateforme qui rassemble tous les emplois disponibles auprès des SAAD, mais également des EHPAD : www.isere.fr/recrutement-ehpad

Actuellement, plus de 50 offres d'emploi sont en ligne.

« J'invite les Iséroises et les Isérois qui cherchent du travail à venir consulter les offres de la plateforme qui seront régulièrement actualisées. Les métiers en SAAD ou en EHPAD sont très divers et permettent de soutenir les plus fragiles d'entre nous. C'est un métier certes difficile, mais il est très humain et très gratifiant ! Nous allons continuer à diffuser ce message auprès du grand public et de nos partenaires pour promouvoir ces métiers qui permettent au quotidien aux personnes en perte d'autonomie de pouvoir rester à domicile et qui sont si essentiels à la vie de notre société », indique Laura Bonnefoy, Vice-présidente chargée de la dépendance et des handicaps.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

René, 73 ans
aidé à domicile

*Merci
Sabrina, Guillaume
et Julie!*



AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS
LES PERSONNES ÂGÉES ONT BESOIN DE *Vous*
LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE **RECRUTENT**

Auxiliaires de vie, aides à domicile, soignants...



< Toutes les offres d'emploi

